

RUANDA-URUNDI GEBIED

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

(1) N° 61/3343

Réf. n° :

Annexe
Bijlage

: 7

Objet
Voorwerp

2 maisons auxiliaire
BIUMBA

Dos. 19-51-24

RESIDENCE



1614

Monsieur l'Administrateur de Territoire
de et à

BIUMBA

s/c de M^r le Résident du Ruanda à Kigali

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Aucune soumission n'ayant été déposée pour la construction de 2 maisons pour auxiliaire à BIUMBA "Cahier Spécial des Charges n° 18 - 61 - 57 - RU", j'ai l'honneur de vous informer que Monsieur le Vice-Gouverneur Général a déclaré caduque l'adjudication et décidé de confier cette entreprise à la C.A.C. de BIUMBA.

Vous trouverez par conséquent en annexe à la présente en double exemplaire, un texte de convention élaboré d'après le modèle de contrat "sans bénéfice ni perte".

Vous voudrez bien me renvoyer dûment signé pour accord un des deux exemplaires de cette convention et y complétant par le nom de la chefferie de votre territoire les espaces laissés en blanc.

Conformément à l'article 8 de cette convention, le 1er paiement sera effectué dès que vous m'aurez retourné l'exemplaire dûment complété et signé.

Je joins en annexe : 1 liste de matériaux, 1 plan n° 368B, 1 prescription technique, 1 plan de fosse septique, 1 plan de ferrailage usuel du B.A. -

L'INGENIEUR PROVINCIAL, CHEF DU SERVICE
DES TRAVAUX PUBLICS DU RUANDA-URUNDI,
J. SCHEUFELE.,